



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

SUBVENTION AUX CENTRES
SOCIOCULTURELS AU TITRE DU CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2009

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
10 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frank MICHEL -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU TITRE DU
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2008**

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Niort a été approuvé par la Ville de Niort au Conseil Municipal du 23 novembre 2007.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- Accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais des Assistantes Maternelles) ;
- CLSH 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort a fait appel à des opérateurs, conformément aux engagements figurant au Contrat Enfance Jeunesse.

Dans ce nouveau contrat, la CAF a maintenu des actions non éligibles, à savoir les accueils parents/bébés sur les Centres Socioculturels, gérées auparavant par le CCAS.

Depuis 2008, la prestation est attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés. La CAF a versé le solde du CEJ 2008.

Aussi, je vous propose d'attribuer aux Centres Socioculturels une subvention pour les accueils parents/bébés au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2008.

Imputation budgétaire : 65.4221.6574.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les centres socioculturels suivants :

Associations	Montant
Centre Socioculturel de Champclairiot/Champommier	1 650 €
Centre Socioculturel du Centre Ville	2 130 €
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	3 750 €
Centre Socioculturel du Grand Nord	2 080 €
Centre Socioculturel du Parc	4 770 €
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	3 000 €
Centre Socioculturel de Sainte pezenne	1 510 €
Centre Socioculturel de Souché	2 410 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE